

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : 23
en exercice : 17
démissions : 6
présents : 15
votants : 16

Le 12 janvier 2007 à 20 h 30
Le Conseil Municipal de Messimy
dûment convoqué, s'est réuni
en **session ordinaire**, à la Mairie,
sous la présidence de Michel SIMON,
Maire,
date de convocation : 05 janvier 2007
date d'affichage : 15 janvier 2007

Membres présents :

Michel SIMON, Catherine DI FOLCO, François AVRIL, Guy DUMORTIER, Nicole MINSAC, Bernard SERVANIN, Hélène DUFAU DE LAMOTHE, Gilbert CHARVOLIN, Marie-Agnès BERGER CHAUVIN, Christian PERIA, Véronique PROFIT, Jacques CHAMPETIER, Monique QUINKAL, Jean-Claude CATIL, Lucien GALLAND

Membre absent représenté :

Jean-Louis MAREE a donné pouvoir à Michel SIMON

Membre absent non représenté :

Thierry JANDARD

Secrétaire de séance : Marie-Agnès BERGER CHAUVIN

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

DELIBERATION N° 16/2007

Objet : Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'A 45 entre Saint Etienne et Lyon : motion du Conseil municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adresser à M. le Président de la Commission d'enquête, le projet de motion, dont il donne lecture, et relative à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'A 45 entre Saint Etienne et Lyon qui est soumise à enquête publique depuis le 24 novembre dernier jusqu'au 20 janvier prochain.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- . **approuve** le texte de la motion telle qu'annexée à la présente délibération,
- . **en plein accord** avec les arguments développés par l'Association ALCALY, dit solennellement son opposition au projet A45, le déclare inopportun, dangereux pour l'environnement et inapproprié pour améliorer les déplacements entre Lyon et Saint Etienne,
- . **souligne** qu'il est en contradiction avec les réflexions des Communes de l'Ouest Lyonnais sur leur Schéma de Cohérence Territoriale,
- . **mandate** M. le Maire pour l'adresser à M. le Président de la Commission d'enquête afin que cette délibération figure en annexe du registre d'enquête,
- . **donne tous pouvoirs** à M. le Maire pour conduire, le cas échéant, toute action qui pourrait être engagée pour appuyer la position du Conseil municipal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le 13 janvier 2007

Le Maire,
Michel SIMON

Transmis en Préfecture le 15 janvier 2007

Affiché le 15 janvier 2007

Motion du Conseil municipal de Messimy sur le projet d'autoroute A45

Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison autoroutière A45 entre St Etienne et Lyon. Les élus et les populations de l'ensemble du territoire de l'Ouest Lyonnais sont concernés par l'éventualité du déploiement de cette infrastructure, d'une part en tant que résidents de l'aire urbaine de Lyon et d'autre part, en tant que citoyens attentifs au développement durable de leur territoire.

Il est tout d'abord rappelé qu'au delà des accords de Kyoto, la France s'est engagée au plus haut niveau de l'Etat à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 4 d'ici l'an 2050. C'est un objectif ambitieux, dont la nécessité ne peut être mise en cause, et qui impose une révision drastique des politiques de transport mises en œuvre jusqu'à présent. Les transports constituent le secteur d'activités le plus gros consommateur d'énergie – presque exclusivement de produits pétroliers- et le premier producteur de gaz à effet de serre. Conséquence des politiques mises en œuvre jusqu'à présent, c'est aussi le secteur dont le développement se poursuit avec le taux de croissance le plus élevé.

En cohérence avec ses propres engagements, l'Etat doit impérativement se montrer exemplaire en inventant une autre politique des déplacements et des transports, répondant aux besoins des usagers, économisant les ressources fossiles, et limitant les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce contexte, le Conseil municipal de Messimy **émet un avis défavorable au projet A45 dans le cadre de l'Enquête publique**, considérant que :

- L'A45 apporterait un flux de véhicules supplémentaires dans l'agglomération lyonnaise annihilant les efforts faits par ailleurs pour limiter l'usage de l'automobile et la pollution induite en milieu urbain.
- Cette infrastructure met en péril certaines zones de captages exploitées par Syndicat des Eaux de l'Ouest Lyonnais (SIDESOL) pour l'approvisionnement en eau potable du sud et de l'ouest lyonnais, dont Messimy.
- Le projet actuel aboutit en pleine zone Seveso, dans le nœud autoroutier de Pierre Bénite, déjà largement saturé, sans qu'aucune solution plausible ne soit proposée pour améliorer le raccordement aux infrastructures existantes, en particulier l'autoroute A7.
- Le développement d'une telle autoroute aurait un effet majeur sur l'aménagement du territoire du sud-ouest lyonnais et plus particulièrement le plateau de Mornant : consommation d'espace, étalement urbain et croissance démographique accélérés, déstabilisation de l'agriculture, ruine écologique d'Espaces Naturels sensibles.

Le Conseil Municipal de Messimy souscrit pleinement à l'analyse faite par le Conseil Général du Rhône et présentée par ailleurs, démontrant rationnellement et objectivement que le projet A45 n'est justifié ni au plan économique et ni au plan des fonctionnalités attendues. Il considère que le projet d'autoroute A45 est une solution dépassée à un problème réel.

Afin de répondre de façon satisfaisante aux besoins de déplacements des rhônalpins, à la nécessité d'améliorer la sécurité de l'axe A47, et en s'inscrivant dans une perspective économe en énergie et respectueuse de l'environnement, le Conseil Municipal de Messimy préconise de retenir les solutions suivantes :

- Mise en place d'un véritable RER entre Firminy-Saint-Etienne et Lyon avec prolongation vers l'Aéroport Saint-Exupéry, et interconnexion avec les réseaux de transports en commun urbains. Ce RER permettrait d'alléger le trafic sur l'A47 et serait parfaitement cohérent avec les principes du développement durable.
- Réhabilitation de l'autoroute A47 entre Saint-Chamond et le raccordement avec l'A7 et l'A46S. La requalification de la traversée de Givors est à inclure nécessairement dans ce programme de réhabilitation.

En conclusion, le Conseil Municipal de Messimy émet un avis défavorable sur le projet d'autoroute A45. Il appelle M. le Ministre des transports à prendre la décision courageuse de reprise des études du projet sur la base des propositions ci-dessus.

Dans le droit fil de la position prise à l'issue du débat public sur la politique des déplacements dans la vallée du Rhône et l'Arc languedocien, le rejet du projet actuel A45 au bénéfice des solutions alternatives proposées traduirait la volonté effective des pouvoirs publics de mettre en œuvre –comme annoncé- une politique des transports conforme aux principes de développement durable, c'est-à-dire respectueuse de l'environnement, viable économiquement et équitable socialement.

- :: :: :: :: ::